



A

Marssac comme ailleurs, piétons, personnes à mobilité réduite, vélos, voitures... tout le monde doit pouvoir partager l'espace public en toute sécurité. Ce n'est pas obligatoirement chose facile car très longtemps l'aménagement urbain a été planifié uniquement en fonction de l'automobile et nous devons aujourd'hui totalement le repenser pour rééquilibrer le partage de la rue.



La municipalité a pris la mesure de cette absolue nécessité. Le récent aménagement de la rue des Peyragues où, malgré l'intensité du trafic routier, piétons, cyclistes et automobilistes peuvent cohabiter harmonieusement en est un exemple. La future voirie de la rue de l'église dont les travaux viennent de débuter permettra elle aussi à chacun de se déplacer en toute sécurité.

Mais aucune volonté de la collectivité ne vaut sans la prise de conscience et la participation citoyenne de chacun. Et la sécurité des piétons et des cyclistes ne sera jamais totalement assurée tant que l'on trouvera des voitures garées sur les trottoirs, les passages cloutés et les pistes cyclables.



Nous souhaitons que chacun à Marssac en prenne conscience et pour cela une campagne de prévention et de sensibilisation contre les stationnements gênants va être lancée sur la commune.

Elle débutera le 10 octobre et se déroulera en deux phases. Pendant une quinzaine de jours un papillon de la mairie sera apposé sur les voitures en infraction pour rappeler les obligations du code de la route. Suivra ensuite une phase d'intervention de la gendarmerie dans les rues du village. Les papillons de la mairie feront alors place aux contraventions.



Cette campagne bousculera des habitudes et pourra être mal accueillie par certains. Avant même de la lancer nous la savons nous-mêmes insuffisante mais pourtant totalement nécessaire. Car c'est du changement de comportement de chacun que dépend notre capacité à partager harmonieusement l'espace de la rue qui est propriété de tous.

Bien à vous
Anne-Marie Rosé





P R E C I S I O N

Marszac info, journal municipal
d'information

Directrice de la publication :
Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :
P. Crépin, T. Stéfanon avec la
participation des commissions
municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

V O T R E M A I R I E

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h
mercredi : 8h30 - 12h
vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 16h
samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.mairie-marssac.org



Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

[s o m m a i r e]

Les travaux sur notre commune	p 3 & 4
Action sociale à la cantine	p 5
Ecole, le point sur la rentrée	p 5
Marszac aventure, retour sur un WE d'aventures	p 6
L'ADMR organise son grand loto annuel	p 6
Les échos de la Boule Marssacoise	p 7
Nouvelle saison pour le Volley Club	p 8
5 ^{ème} édition de la courses "des rives"	p 8
1^{ère} édition du trail des Castels	p 9
Un enfant un arbre : 3 ^{ème} édition	p10
"Aide loisirs enfants" avec le CCAS	p 10
Commémoration de la libération de Gaillac	p 11
Chapi Chapo : une rentrée toute en douceur	p 12
L'association "Vie Montante" reprend ses activités	p 12
Repas de quartier aux Trincades	p 12
Les activités de la "Clé des champs"	p 13
Compte-rendu du Conseil Municipal	p14 à 20
Un nouveau service chez Mill Optic	p 20
Une nouvelle randonnée	p 21 & 22
Les nouveautés de la bibliothèque	p 23
Numéros utiles	p 23
Concours des maisons et balcons fleuris	p 24



Les travaux sur notre commune

Une aire de jeux mieux protégée



Un sol tout neuf à la Maison des Loisirs et des Associations

Des malfaçons ayant été constatées, la municipalité a demandé à l'entrepreneur de reprendre le sol de la salle d'activité dans le cadre de la garantie décennale. C'est la société Sol Confort qui est intervenue pour cette remise à neuf.

Afin d'assurer une meilleure protection des enfants, les agents municipaux ont installé un grillage tout le long de l'aire, côté terrain du bicross. Une clôture en panneau

rigide sur le muret existant sera également mise en place très bientôt côté rue Tominarié.

Préservons notre patrimoine



Les calvaires que nous croisons au bord des routes sont les témoins discrets et souvent délaissés du passé. Ils méritent d'être préservés.



Les deux calvaires de la rue Bernissard et celui de la rue des Trois Piliers ont fait l'objet d'une rénovation par les ouvriers de l'as-



sociation Verso. Le lavoir n'a pas été oublié non plus. Il a été nettoyé et le muret a été réparé.



Des tribunes plus accueillantes au stade Désiré Gach

Voirie du chemin des peupliers

Dans le cadre de la programmation 2011 pour l'entretien de la voirie l'entreprise Colas a refait le revêtement de la chaussée de ce chemin qui était particulièrement dégradée.

Il a fallu trois semaines de travaux pour remettre en peinture les tribunes du stade d'honneur et installer la

centaine de sièges qui n'attendent plus maintenant que les supporters passionnés de ballon rond.



Construction d'une salle associative et d'un local technique

Les fondations sont déjà bien avancées sur ce chantier qui a démarré depuis un mois avec l'entreprise Pailhe, en charge du gros œuvre. Sauf aléas, la pose de la charpente métallique devrait intervenir dans la seconde quinzaine d'octobre.



Aménagement de la rue de l'Eglise

Les travaux sur les réseaux humides ont débuté. Le réseau unitaire existant va être remis à neuf pour recevoir le pluvial et un réseau pour les eaux usées va être créé. Une conduite provisoire a été mise en place pour acheminer l'eau potable pendant la durée des opérations. Les premiers coups de pelles ont démarré devant l'église. Les travaux devraient se terminer en décembre avant de laisser place à l'aménagement de la voirie proprement dite.

Salle polyvalente

Côté salle de l'extension, la porte en bois de l'issue de secours était ancienne et fermait mal. Les agents municipaux ont installé à sa place une porte en acier plus solide et adaptée aux exigences de la réglementation. Afin d'améliorer l'isolation thermique, la municipalité a également fait remplacer les quatre fenêtres de la salle par la société MDS.





Action sociale à la cantine : le savez-vous ?

Il n'y a pas que les enfants de l'école qui peuvent se restaurer à la cantine. **Les personnes âgées y sont aussi les bienvenues** si l'ambiance un peu sonore ne les effraye pas. Car s'il y a du bruit, c'est vrai, il y a aussi beaucoup de rires et de joie de vivre dans ce lieu plein d'enfants.

Si vous souhaitez vous renseigner, n'hésitez pas : prenez contact avec la mairie où tous les renseignements vous seront donnés (05 63 55 40 47).

La cantine fonctionne tout au long de l'année scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le prix du repas est à 4,70 euros.



Ecole de Marssac : point sur la rentrée 2011

	1	2	3	2	2	2	2	2	1			
Enseignants	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS	CLIN	Total
BAYLE Carine	5	21										26
ANTAO Linette		15	9									24
ETIENNE Betty			25									25
BRISSEBRAT Martine			6	20								26
MONSARRAT Carole				10	15							25
DELERUE Isabelle					25							25
ROBLES Solange						27						27
CAMBOULIVES Marc						8	17					25
WUYTS Hélène							20	6				26
ROQUES GARCIA Florence								28				28
SEVIN-CUNNAC Laetitia									27			27
SICARD Clément									-			
équivalents temps plein	5	36	40	30	40	35	37	34	27			284
Personnels rattachés	EFFECTIF (hors CLIS/CLIN)					284	EFFECTIF TOTAL					284
FALQ Ppatricia						Nombre de classes (hors CLIS/CLIN)					11	
COMBES Olivier						Moyenne par classe (hors CLIS/CLIN, hors TPS)					25,4	
						Moyenne -1 classe (hors CLIS/CLIN, hors TPS)					27,9	
						Moyenne +1 classe (hors CLIS/CLIN, hors TPS)					23,3	

Notre groupe scolaire compte cette année : 284 élèves, 111 en maternelle et 173 en primaire, qui se répartissent sur 11 classes, dont 6 classes à double niveaux.

Côté équipe enseignante, Madame Laurence BEGNATBORDE et Monsieur Eric LOISON, ont quitté l'école en juin et une nouvelle enseignante est arrivée à la rentrée : Madame Hélène WUYTS affectée en primaire.

La direction de l'école est assurée par Madame ROQUES-GARCIA qui partage cette année encore, son emploi du temps entre sa fonction de directrice et sa fonction d'enseignante au CM1.

Nous regrettons par contre le départ de Stéphanie BET-LARROUDÉ, qui assurait le poste de secrétaire.

Notre équipe d'ATSEM est toujours fidèle au poste, avec mesdames : Christine Rouquet, Martine Torre,

Martine Giron, Françoise Marouille, Marie-Paule Bousquet. L'équipe des agents qui assurent la cantine et l'entretien des locaux reste inchangée avec Mesdames Annick BATTUT, Simone BOUYSSIER, Marie-José DI PUMPO, Maria FERRER, Joëlle LASSERRE, Joséphine LUDWIGZAK et Evelyne MAHOU.

Nous souhaitons à toutes et à tous, grands et petits, une excellente année scolaire.



4 septembre 2011 : retour sur un week-end d'aventures

Malgré la pluie tombée dans la nuit de samedi à dimanche les sportifs étaient au rendez-vous pour la journée de Marssac Aventure à la Maison de retraite KORIAN Les Blés d'or à Castelnaud de Lévis.

Les cent trois vététistes partis sur des sentiers boueux ont pu apprécier les nombreux ravitaillements et les nouveaux parcours.

Par ailleurs la trentaine de marcheurs le long d'un parcours de dix kilomètres a profité de cette journée pour visiter l'Eglise du Carla. Ils y ont admiré le travail et les oeuvres du peintre Casimir FERRER.

Nous tenons à remercier tous les partenaires de Marssac Aventure. Un grand merci à l'accueil et l'investissement du personnel de la maison de retraite KORIAN "Les Blés d'or"

et à l'Association de Casimir FERRER qui nous a ouvert les portes de l'Eglise du Carla.



Les photos et vidéos de cette journée seront bientôt sur le site internet de l'association : www.marssacaventure.fr

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Toutes les activités de Marssac Aventure ont repris.

- Vendredi soir à partir de 18h30 : futsal

- Tous les Dimanches matin sortie VTT. RDV à la salle municipale de Marssac

- 1^{er} dimanche de chaque mois Rando pédestre. Prochaine rando le 9 octobre 2011. RDV 13h30 sur le parking devant les ateliers municipaux de

Marssac.

Pour plus de renseignements le site internet ou par téléphone au 05 63 53 00 48 HR.

Bonne rentrée à toutes et tous.

L'ADMR DE MARSSAC ORGANISE SON **GRAND LOTO ANNUEL** LE SAMEDI 22 OCTOBRE 2011 À 20H30

A LA SALLE COMMUNALE DE MARSSAC SUR TARN

**RÉSERVEZ VOTRE SOIRÉE POUR CET ÉVÈNEMENT !
NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX.**

LE COMITÉ DES BÉNÉVOLES RESPONSABLES DES RÉALISATIONS LOCALES
ADMR DE MARSSAC
RUE DE LA MAIRE - 81150 MARSSAC SUR TARN
TÉL : 05.63.53.09.83



souvenirs, reprise des championnats.

Le jeudi 8 Septembre, lourde défaite de nos vétérans 26 à 10 contre la pétanque Carmausine.

Participation d'une équipe le samedi 17 septembre à Villeneuve-sur-Vère à la 27^{ème} Coupe des Présidents organisée par la Fédération Départementale de pétanque. Ce même jour se déroulait à Marssac le Trophée GALAU

en tripléte. Participation de nombreux joueurs. Bon comportement de Pierre LITRE, premier de ce concours.

Dimanche 18 septembre, la Boule Marssacoise qualifiée pour les phases finales du Championnat du Tarn tripléte mixte au boulodrome de Gaillac, Josiane, Landry et Jean-Luc furent éliminés au barrage, mais nous ne pouvons que les féliciter.

Lors de cette période estivale, pas de trêve pour les boulistes, nos adhérents participèrent à de nombreux concours de fêtes ainsi qu'à des rencontres amicales les après-midi et soirées sur notre boulodrome.

Le 14 juillet, l'équipe Marssacoise, composée de Gérard AUDOURD et Gilbert GUISEPPIN, remporte le trophée du Challenge ALBOUY à CADALEN.

Du 19 au 21 Août se tenait le challenge de l'AGACI à GAILLAC, quatre équipes de la boule Marssacoise se sont brillamment comportées et nous ont offert de belles parties.

Vers la fin des vacances, la Boule Marssacoise a organisé une rencontre inter association (volley-ball, judo et pétanque) dans le but de mieux se connaître. La soirée a débuté vers 18h30 autour du verre de l'amitié, suivies d'un repas et d'un concours de pétanque à la mêlée. Bien que la pluie soit venue perturber cette soirée, tous les participants se sont quittés heureux et trempés vers 0H30. Merci à tous pour cette innovation.

Après ce bel été rempli de bons



Un nouveau maillot est venu enrichir notre équipement sportif, avec la participation financière de notre club et la Brasserie "le Coup d'Envoi" que nous tenons à remercier.

Bonne chance à tous pour les rencontres à venir.

Echos de la BOULE MARSSACOISE

Marssacois(e)s vous avez la parole

Marssac Info se veut la caisse de résonance de notre village. Marssac Info est VOTRE journal. Suggestions, commentaires, offres de services, demandes... ou encore désir d'animer une rubrique qui vous tient à coeur (vieilles photos, portraits, critiques littéraires, bourses d'échange...), c'est simple ! Contactez-nous, envoyez-nous vos éléments par mail ou déposez-les à l'accueil de la Mairie. A bientôt !

Pascal Crépin
06 37 74 30 54
pascal.crepin@wanadoo.fr
Thierry Stéfanon
06 23 87 24 98
thierry.stefanon@wanadoo.fr



Nouvelle saison, nouvelles équipes pour le Marssac Volley Club



Une nouvelle saison débute pour Marssac Volley Club. Comme chaque année, coupe et championnat VLACA, gérés par l'UFOLEP81, seront au calendrier.

Cette année seulement deux équipes seront présentes sur ces deux compétitions loisir. Les matches se dérouleront le mardi soir à 20h30 et

le jeudi soir à 21h00 à la salle municipale de Marssac lorsque les équipes joueront à domicile. 2011/2012 est une année de transition pour nos équipes de volley, à la recherche de nouvelles recrues. Nous souhaitons reconstruire une nouvelle équipe¹ de "haut niveau" que nous pourrions, semble t-il, inscrire en 1^{ère} division VLACA.

N'hésitez pas à prendre contact pour d'ores et déjà anticiper la saison 2012/2013, il n'est jamais trop tôt.

Nous souhaitons une très belle saison, que ce soit en coupe ou en championnat, à ces deux équipes de Marssac Volley Club.

Le Président

La 5^{ème} édition de la course "des Rives"



La 5^{ème} édition de la course des Rives s'est déroulée dimanche 11 septembre 2011 avec des conditions météo idéales. Ce sont plus de 100 coureurs qui ont pris le départ sur les 6 et 12 km .

Sur le 12 km c'est David Vaucher de Carmaux qui l'emporte en 44'02'', il signe son 3^{ème} succès d'affilé devant Gregory Causse de l'USCA

Lescure en 48'35'' et Bernard Buffel de l'USCA Lescure en 48'36''. Camille Montjol gagne sur le 6 km en 21'56" devant Philippe Grillet du Running Toulouse en 23'19" et André Verdier de l'USCA Lescure en 24'23".

Après les grands ce sont plus d'une soixantaine d'enfants qui nous ont régales sur un parcours avant de finir cette belle matinée par le pot de l'amitié.

Sportivement !

Les Rives du Tarn Running



Le dimanche 8 mai 2011 à Marssac sur tarn a eu lieu la 1^{ère} édition du Trail des Castels , épreuve comptant pour le challenge des Trails du Sud-Ouest.

Ce sont plus de 400 coureurs et marcheurs qui se sont donnés rendez-vous sur la place du Barry pour en découdre sur des parcours vallonnés entre vignobles et coteaux. Tous les ingrédients étaient réunis pour réussir cette première surtout que le soleil s'est invité pour être de la fête. Les marcheurs furent les premiers à entrer en lice et dès 8h30, ils arpenterent les sentiers et chemins les menant tout d'abord au Mas de Cassagnes, puis vers la cave de Labastide-de-Lévis où une surprise les attendaient : un passage dans les chais au beau milieu des barriques puis une dégustation des vins du cru. Ensuite chacun à son rythme gagnait l'arrivée sur la place du Barry. Vu le succès et le nombre de participants, ce sont deux départs

qui furent donnés. A 9h00 le starter libérait la centaine d'inscrits sur les 37 km pour un périple qui allait s'annoncer assez éprouvant pour certains. Puis 15 minutes plus tard ce sont les 200 coureurs du 16 km qui s'élançaient à leur tour. Sur cette course, la bagarre a été à la hauteur de ce que l'on attendait et c'est le sociétaire de l'USCA Lescure, Jérôme Calvo qui l'emporte en dépassant dans les derniers kilomètres Stéphane Gesset de Carmaux et Georges Amarin de Saint Sulpice. Chez les filles la victoire revient à Karine Soubrier devant respectivement Marie Fournials et Lydie Ramette. Sur le long, il faudra attendre plus de 2h50 pour que le vainqueur coupe la ligne d'arrivée. On attendait Cyril Chanu de Saverdun mais peut-être émoussé par ses prestations précédentes il laisse la victoire à Guillaume Thisse, Michel Olchewsky de Lescure complète le podium.

Coté féminin, nous avons également assisté à une belle bagarre entre Aurore Bonnafous et Kenza Pedrero mais cette dernière doit s'incliner devant la jeunesse d'Aurore. Arrivent ensuite Incarnita Perez et Luisa Giraudeau qui confortent leur première place en tête du challenge tout comme Cyril chez les hommes. Il faudra attendre près de deux heures encore pour que tous les concurrents en terminent. Après un tel effort, fraises, cerises, pâtes de fruits maison, bière reconfortaient coureurs et randonneurs et c'est autour d'un petit buffet avec du Gaillac que chacun pouvait revenir sur ses récents exploits. Merci à tous pour cette belle journée que nous ne manquerons pas de renouveler l'année prochaine.

Les Rives du Tarn Running



En deux ans, c'est une trentaine d'arbres d'essence locale que la municipalité a planté sur la commune dans le cadre de l'opération "Un enfant, un arbre". Nous renouvelons, cette année encore, cette sympathique manifestation.

Cette opération citoyenne consiste au parrainage d'un arbre par un enfant et concerne tous les enfants accueillis au sein d'un foyer marssacois entre le 1^{er} novembre 2010 et le 30 octobre 2011.

Ainsi, votre enfant deviendra le parrain d'un arbre planté et offert par la commune de Marssac.

Un petit écriteau, au prénom de votre enfant sera apposé sur l'arbre planté.

Les parents concernés recevront prochainement un courrier les invitant à participer à cette démarche.

"Un enfant un arbre" 3^{ème} édition

**26 novembre
à 10h00
à la Mairie de
Marssac**

Action "Aide Loisirs- Enfants" pour la rentrée

Madame Lydie Picaronie, adjointe en charge des affaires scolaires et du social, informe les familles que le CCAS a mis en place une aide allouée aux personnes qui rencontrent des difficultés financières pour l'inscription de leurs enfants aux activités des clubs sportifs ou des associations culturelles ou de loisirs de la commune. Cette aide est soumise à condition d'âge (enfant de 4 à 11 ans) et de ressources (les plafonds pris en compte sont ceux appliqués par la CAF pour l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire). **Les dossiers de demande d'aide sont à retirer à la mairie.**



Commémoration de la bataille pour la libération de Gaillac

Samedi 20 Août, en présence de Madame Renée MEGE, présidente de l'amicale des anciens résistants du groupe Vendôme, de Monsieur Gilbert Gineste, Union Fédérale Française du Tarn des Anciens Combattants et victimes de guerre, des représentants de la **FNACA, des élus de Gaillac, Labastide de Levis, Rivière et Marssac**, a eu lieu la cérémonie en l'honneur du 66^{ème} anniversaire de la libération de Gaillac et de ses environs. Devant une assistance attentive réunie au monument aux morts de Marssac, Melle Eva FRAYSSE, élève de sixième, a lu un poème que Robert PLAGEOLES a écrit en hommage aux résistants :

LIBERTE

*“Ils avaient vingt ans
Et combattaient l'occupant.*

*C'était des hommes libres
Devenus résistants.*

*Dans nos belles provinces
Ils vivaient pleinement.
La France, leur maîtresse
Forgeait l'indépendance.*

*L'annexion du pays
Sonna la révolte.
La colère les envahit
Et les portera jusqu'au maquis.*

*Au mépris du danger
Naquit la résistance
Le prix du parti pris
Leur coûta la souffrance*

*Patriotes organisés
La valeur de la liberté
Dans cette lutte armée
Prit la couleur de la mort*

La France libre

*Frissonne encore
De la témérité
De tous ces combattants.*

*Ami rappelle-toi
Tout ce qu'a apporté
Pour notre liberté
La foi de leurs vingt ans*

*Ami, rappelle-toi
Cette immense aventure
Des grandes forces vives
Martyrisées pour être libres*

*Ami, écoute la force du cœur
De ces jeunes héros
Morts pour la volonté
De n'oublier jamais !*

*Admirables valeurs
Gravées dans la pierre de la résis-
tance
Les murs de la liberté
Pleurent toujours leur jeunesse
brisée.”*

R. Plageoles





Une rentrée en douceur pour les tout petits !

Le Multi accueil CHAPI CHAPO a ainsi réouvert ses portes après 3 semaines de fermeture pour congés. Cette année encore la crèche est au complet avec 6 places réservées à la

commune de Terssac et 19 à la commune de Marssac.

Le Multi accueil poursuit son action "passerelle" cette année encore, pour que les plus petits fassent une adaptation en douceur à l'école maternelle.

Cet action fait partie du projet social de la crèche. Il s'agit d'un accueil à

mi-temps : des membres du personnel vont chercher les enfants à 11h30 à l'école, afin qu'ils mangent, fassent la sieste et participent, jusqu'à l'arrivée des parents, aux activités proposées par la crèche. Une dizaine de familles bénéficient de ce service dit "passerelle", pour le bien-être de leurs tout-petits.

Bonne rentrée à tous !

Association Diocésaine MCR "Vie Montante"

Les rencontres du Mouvement des Chrétiens Retraités ont repris le 5 septembre. Après les vacances, les membres actifs sont heureux de se retrouver pour recommencer une nouvelle année apostolique.

proposé par le mouvement national : "Appel à la gratuité" sera approfondi au cours des rencontres qui ont lieu tous les 1^{er} lundis du mois au presbytère, 27 rue du Nord à 15h00.

tuel du Mouvement et Mme Anne-Marie Medalle en est la responsable (tél : 05 63 53 23 83).

Ce mouvement s'adresse à tous les retraités, quel que soit leur âge.

Cette année, le thème des échanges

Le Père Peruffo est l'animateur spiri-

Repas de quartier aux Trincades



Repas de quartier aux Trincades : toujours plus nombreux pour ce 4^{ème} rendez-vous

Par une belle soirée estivale, 50 riverains de la rue des Trincades et du chemin de Bel-air (adultes et enfants compris) se sont retrouvés le vendredi 2 septembre dernier pour partager ensemble l'apéritif de l'amitié, les plats et vins amenés par

chacun. Pour cette occasion, tables, nappes, bougies et couverts ont été dressés en milieu de voie - bref, un repas de famille inédit et unique.

Pendant que les parents savouraient les nombreux desserts, les enfants improvisaient une course de bicyclettes dans le périmètre exceptionnellement fermé.

Il y avait encore cette année, aux dires de certains, beaucoup trop de mets... l'essentiel était de partager un bon moment, de rencontrer ses voisins. Une soirée très réussie, un 5^{ème} rendez-vous pris pour 2012.



Pour la rentrée du centre de loisirs intercommunal du Mercredi, l'équipe d'animation a préparé un programme d'activités varié. **Le centre de loisirs est ouvert à tous les enfants, à partir de 3 ans, de 7h30 à 18h30, avec des propositions d'accueil adaptées à chacun : à la journée, à la 1/2 journée avec ou sans repas.**

Pour les petites et moyennes sections maternelles, l'accueil et les activités se déroulent à Florentin : 2 projets "phares" chez les plus petits : Véli-Vélo ou comment

imaginer et jouer autour du thème des transports tout en sensibilisant les enfants sur les dangers potentiels ; l'atelier "livret de recettes" qui permettra de découvrir différents goûts, de multiples recettes, la réalisation d'un livre..., mais aussi des activités manuelles et de création, des jeux sportifs, de la danse.

A partir de la grande section, les enfants sont accueillis sur les sites de Marssac, Lagrave et Florentin jusqu'à 8h30 puis une navette bus les accompagne jusqu'au site d'activités de Marssac. La navette les dépose le soir sur leur site d'accueil à partir de 16 h 30 .

Plusieurs ateliers se

dérouleront toute l'année : Un atelier vidéo pour apprendre à réaliser un court métrage (travail autour de l'écriture de scénario, présentation et utilisation d'une caméra, notion



de plans, montage...), un projet goûter, ou comment varier les préparations pour se régaler à 16h00..., un atelier autour de l'air et du vent : conception et fabrication d'objets volants, un atelier d'arts plastiques où les enfants réaliseront un mobile en trois dimensions ainsi qu'un personnage grandeur nature,... Les activités traditionnelles ne seront pas en reste : grands jeux, activités manuelles, d'expression physique, de création,... Des sorties seront aussi programmées tout au long de l'année. La première aura pour cadre Albi, avec un grand jeu au Parc Rochegude et la visite du Vieil Albi, le mercredi 21 septembre.

Pour les jeunes, à partir de la 6^{ème}, club de Percussions Africaines de 17h30 à 18h30, le mercredi à la Maison des Associations à Marssac. Soirée "Jeux de Société" pour les jeunes, le vendredi 30 septembre, à la Maison des Associations à Marssac.

Renseignements et inscriptions :
Association Clé des Champs, 19
rue de la Mairie 81150 LAGRAVE.
Tél : 05.63.81.51.02 -
<http://cledeschamps.web.office-live.com/default.aspx>

Les activités du centre de loisirs "Clé des Champs"





- CONSEIL MUNICIPAL -

Séance du Lundi 6 juin 2011
Ouverture de séance à 20 h 45

L'an deux mille onze et le lundi six juin, à vingt heures et quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.
Pascal CREPIN, Bruno DORÉ, Lydie PICARONIE, Anne ROUMEGAS PORCHE, Adjointes.
Jean BANQUET, Véronique BOSC, Dominique FERRIERE, Thierry MALLÉ, Isabelle NESPOULOUS, Philippe NEUVILLE, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Christelle SUAU, Isabelle VILAS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Cendrine GATUMEL représentée par Philippe NEUVILLE
Christiane GELIS représentée par Thierry MALLÉ
Bruno LADoucETTE représenté par Anne-Marie ROSÉ
Jean-Charles NEHR représenté par Pascal CRÉPIN
Jean-Pierre PUJOL représenté par Bruno DORÉ
Jean-François VINCENT représenté par Jean BANQUET

Secrétaire de séance : Anne ROUMEGAS-PORCHE

Date de convocation : 31 mai 2011

ORDRE DU JOUR :

ZAC Le Bourdelas

1. SEM 81 : approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2010
2. Avenant n°2 à la convention publique d'aménagement

Urbanisme et travaux

3. Vente de terrain à Monsieur PESTRE

Affaires scolaires

4. Subvention à la coopérative scolaire
5. Cantine scolaire

Administration générale et Finances

6. Approbation du marché de travaux
7. Demande de subvention au Conseil Général
8. Société Publique Locale Funéraire
9. Décision modificative n° 1

Personnel

10. Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'aide à l'archivage

11. Poste de technicien

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante cinq.

Elle demande si le compte-rendu de la séance du 15 avril dernier soulève des observations.

Monsieur Philippe NEUVILLE demande s'il est possible de transmettre les comptes-rendus dans les quinze jours qui suivent les réunions de conseil municipal.

Madame le Maire indique que, compte tenu de la charge de travail, elle ne peut s'engager sur cette demande.

Le compte-rendu de la séance du 15 avril dernier ne soulevant pas d'observations, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - ZAC DU BOURDELAS : SEM 81 - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2010 (C.R.A.C. 2010)

Présentation : Madame le Maire

En préambule à la délibération, Madame le Maire rappelle que Monsieur GRIGGO, représentant de la SEM 81 a exposé les principaux éléments du CRAC 2010 et répondu aux questions des élus présents dans une réunion organisée ce même jour à 20H.

Elle demande s'il subsiste des interrogations. Aucune observation n'est soulevée.

Délibération :

Comme chaque année, la SEM 81 est tenue de présenter le Compte Rendu annuel d'Activité de l'année écoulée de la ZAC le Bourdelas. Conformément aux articles L.305 du Code de l'Urbanisme et L.1523-3 du CGCT, ce dernier doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que le compte-rendu d'activité pour l'année 2010 a été mis à la disposition des conseillers municipaux en mairie et envoyé par courrier électronique aux élus le mardi 17 mai 2011. Par ailleurs le représentant de la SEM 81 a présenté aux élus les éléments du compte-rendu préalablement à la séance du conseil et répondu à toutes les questions posées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 19 voix pour, et 2 abstentions :

- D'APPROUVER le compte-rendu annuel d'activité de l'année 2010 ;
- DE RAPPELER que ce vote n'engage pas la collectivité



sur les perspectives présentées pour les années à venir.

2 - SEM 81 : Projet d'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement

Madame le maire rappelle que la municipalité a acheté le parc à la SEM 81 en 2010, au prix préconisé par les Domaines + 10% soit 28 600 H.T. Ce prix étant inférieur à la recette prévue par l'aménageur, il convient d'augmenter par avenant la participation de la collectivité pour rétablir le niveau de la recette attendue.

Délibération :

Suite à la présentation du bilan financier prévisionnel 2011, présenté dans le C.R.A.C. 2010, Madame le Maire expose la nécessité de signer un avenant à la Convention Publique d'Aménagement signée le 12 mars 2004 indiquant :

- la modification de la participation financière de la commune qui passerait de 725 000 euros hors taxes à 764 059 euros hors taxes, correspondant au financement d'une partie du coût d'opération des ouvrages structurants de la ZAC du Bourdelas,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix pour et 2 abstentions :

- D'APPROUVER l'avenant n°2 de la convention publique d'aménagement de la ZAC du Bourdelas,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer ledit avenant.

3 - DECLASSEMENT ET CESSIION DE TERRAIN

Présentation : Monsieur Bruno DORÉ, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

Monsieur Bruno DORÉ fait lecture des conclusions du procès verbal de l'enquête publique concernant la cession d'une partie d'espace vert du lotissement " Clos de Barret " à M. Daniel PESTRE.

Il propose de suivre l'avis du commissaire enquêteur et rappelle que le prix de vente du terrain est fixé à 55 euros le m2.

Délibération :

Monsieur DORÉ, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, informe l'assemblée, que suite à la délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2010 donnant un accord de principe à la cession d'une partie de l'espace vert du lotissement "Clos de Barret" à M. Daniel PESTRE, il a été procédé à une enquête publique. Cette enquête s'est déroulée du 31 mars 2011 au 15 avril 2011 inclus.

A l'issue de celle-ci, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à ce déclassement du domaine

public, assorti de la recommandation que "la cession de la partie de la parcelle sera effectivement limitée à 60 m² et les arbres actuellement implantés seront maintenus en l'état".

Cette parcelle sera vendue à Monsieur Daniel PESTRE au prix de 55 euros le mètre carré, conforme à l'avis des Domaines.

Madame le Maire propose donc le déclassement et la vente de cette partie de l'espace vert du lotissement "Clos de Barret", après bornage officiel du Géomètre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis des Domaines,
VU l'accord de Monsieur Daniel PESTRE,
ENTENDU le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 20 voix pour et 1 abstention,
APPROUVE

- Le déclassement et l'incorporation dans le domaine privé de la Commune de cette partie d'espace vert du lotissement "Clos de Barret", anciennement cadastré AN 130, pour une superficie de 60 m² ;
- La vente de cette partie d'espace vert à Monsieur Daniel PESTRE au prix de 55 euros le mètre carré ;
DIT
- Que les frais engagés pour la réalisation de cette opération sont à la charge du demandeur (géomètre....)
AUTORISE
- Madame le Maire à poursuivre cette opération et à signer les actes correspondants ;

4 - SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Présentation : Madame Lydie PICARONIE, Adjoint en charge des affaires scolaires, de la jeunesse et de l'aide sociale

Délibération :

La commission "affaires scolaires" ayant redéfini les modalités de financements des aides aux projets de l'école, il a été décidé que la commune maintient son soutien aux voyages scolaires mais sous la forme d'une subvention versée directement à la coopérative scolaire, après présentation du projet.

Un voyage est prévu en juin, il convient d'approuver le montant de la subvention demandée par la directrice.

Dépenses		Recettes	
Location d'un bus	1 195 euros	Participation familles (46 enfants x 60 euros)	2 760 euros
Séjour	3 801 euros	Subvention commune	2 000 euros
		Subvention « Amis de l'Ecole »	236 euros
TOTAL	4 996 euros	TOTAL	4 996 euros



Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, APPROUVE le montant de subvention municipale qui sera versé sur le compte de la coopérative scolaire.

5 - CANTINE SCOLAIRE

Présentation : Madame Lydie PICARONIE, Adjoint en charge des affaires scolaires, de la jeunesse et de l'aide sociale

Madame Lydie PICARONIE rappelle que les prix des repas Adulte et Enfant à la cantine de Marssac sont restés inchangés depuis 2005. Elle précise également que les recettes de cantine ne couvrent que 40 % des dépenses du service.

La commission Affaires scolaires a entrepris une enquête concernant les tarifs et modalités pratiqués dans d'autres communes. Après analyse des retours d'enquêtes et réflexions, elle propose une modification des tarifs applicables à la rentrée de septembre.

Monsieur Philippe NEUVILLE souhaiterait que la tarification proposée tienne compte du quotient familial.

Madame Isabelle VILAS indique qu'il n'y a pas eu consensus sur cette idée parmi les membres de la commission.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE indique que deux principes peuvent guider la réflexion : soit lier la tarification au coût du service soit le lier au niveau du revenu des familles.

Madame Christelle SUAU n'est pas favorable à la tarification en fonction d'un quotient familial, mais propose une aide du CCAS pour les familles en difficultés.

Madame Lydie Picaronie rappelle les contraintes du traitement des demandes faisant intervenir la connaissance du revenu des familles.

Il est proposé, en conclusion, de délibérer sur la proposition de la commission, et de prendre le temps de la réflexion pour la mise en place éventuelle, dans un second temps, d'une telle solution.

Délibération :

Le prix des repas à la cantine de Marssac est inchangé depuis septembre 2005. La commission affaires scolaires propose d'augmenter les tarifs comme suit :

Repas enfant : prix actuel : 2.98 euros
proposé : 3.10 euros
Repas adulte : prix actuel : 4.53 euros
proposé : 4.70 euros

Le conseil Municipal avec 20 voix pour et 1 abstention, Considérant que les prix des repas n'ont pas été augmentés depuis 2005,

Vu la proposition de la commission "affaires scolaire"

APPROUVE les tarifs tels que proposés ci-dessus.

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2011.

6 - PROJET "SALLE DES ASSOCIATIONS ET LOCAL RANGEMENT" APPROBATION DE L'OPERATION

Présentation : Monsieur Bruno DORÉ, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

Monsieur Bruno DORÉ rappelle les caractéristiques du projet et indique que 55 entreprises ont déjà retiré le dossier de consultation à la SOREP. Le délai de réponse est de 28 jours. L'ouverture des plis est prévue le 17 juin à 14 H 30.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que le projet "Salle des associations et local rangement" en est à la phase DCE (dossier de consultation des entreprises). Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 210 960.24 euros HT.

Entendu l'exposé de Monsieur DORÉ, Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, elle propose aux membres du Conseil d'approuver l'opération et le lancement de l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur DORÉ, à l'unanimité

- APPROUVE l'opération "Salle des associations et local de rangement" et le lancement de l'appel d'offres
- CHARGE Madame le Maire de signer toute pièce relative au marché.

7 - DEMANDE DE SUBVENTION

Opération "Salle des associations et local rangement"

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE Adjointe en charge des finances et des entreprises

Délibération :

Madame le Maire rappelle que le projet " Salle des associations et local rangement " en est à la phase DCE (dossier de consultation des entreprises). Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 210 960.24 euros HT. Elle propose de déposer une demande de subvention au Conseil Général au titre du fonds de développement territorial à hauteur de 40% du montant HT estimé en phase "Projet" et de définir le plan de financement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	
Travaux	210 960.24 euros	DETR (Etat)	46 791.00 euros
TVA	41 348.21 euros	Conseil Général	84 384.00 euros
		Commune	121 133.45 euros
TOTAL TTC	252 308.45 euros	TOTAL TTC	252 308.45 euros



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Tarn une aide financière au titre du fonds de développement territorial d'un montant de 84 384 euros pour l'opération susmentionnée.

8 - Création de la Société Publique Locale Funéraire "Pôle Funéraire Public de l'Albigeois"

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle en préambule qu'une réunion de présentation aux élus du projet de création de la SPL "Pôle Funéraire Public de l'Albigeois" a été organisée le 23 mai dernier en mairie.

Délibération :

Depuis 1998, la ville d'Albi a délégué le service extérieur des pompes funèbres à l'établissement "Pompes Funèbres de l'Albigeois".

Notre commune a passé une convention avec les PFA afin que celles-ci puissent intervenir sur notre territoire pour y exercer l'ensemble des activités relevant du service extérieur des pompes funèbres.

Les PFA, soucieuses d'avoir un service public de qualité, ont effectué un certain nombre de travaux, notamment dans les salons funéraires, mais il serait nécessaire aujourd'hui de créer deux nouveaux salons et agrandir les locaux afin d'installer des espaces d'accueil des familles en deuil.

De même, il faudrait réaliser une salle de recueillement plus grande, plus agréable et mieux adaptée aux besoins. En effet, le nombre de sépultures civiles augmentent et les familles attendent un service différent d'il y a quelques années.

Par ailleurs, la ville d'Albi exerce le service public de crémation à travers un budget annexe.

De plus en plus de personnes souhaitent aujourd'hui se faire incinérer et le crématorium d'Albi, dans sa conception actuelle, ne pourra faire face à l'augmentation croissante des demandes d'incinération, qui viennent du Tarn mais aussi des départements limitrophes.

Il convient donc de créer un nouveau crématorium qui se substituera à celui existant.

Face à ces deux enjeux, la ville d'Albi propose la création d'une Société Publique Locale dénommée "Pôle Funéraire Public de l'Albigeois".

La SPL est un nouveau type de société, autorisé par le législateur en mai 2010. Elle n'est composée que de

collectivités locales et agit pour le compte des collectivités membres. Elle garantit une souplesse de gestion tout en préservant le contrôle de la collectivité.

Cette forme de société va permettre d'avoir un service public disposant des mêmes armes que les sociétés privées avec qui elle est en concurrence,

Ainsi la SPL funéraire aurait pour objet la gestion du service extérieur des pompes funèbres et la crémation. Son capital de départ sera de 800 000 euros (8000 actions de 100euros). La ville d'Albi, qui a délibéré sur la création de cette SPL le 4 avril 2011, a proposé aux 24 communes qui ont une convention avec les PFA d'être membre fondateur de la SPL à hauteur de une action chacune.

Outre le capital social, la ville d'Albi mettra à disposition de cette SPL :

- les locaux actuellement utilisés par les PFA et le crématorium
- le terrain, jouxtant le cimetière de Caussels, où sera construit le nouveau crématorium.

Compte tenu des liens qui existent aujourd'hui entre notre commune et les PFA pour ce qui concerne les pompes funèbres, compte tenu de l'importance prise par la crémation, et compte tenu du gage de qualité du service public résultant d'un regroupement en une seule entité du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium, je vous propose que notre commune soit membre fondateur de la SPL Pôle Funéraire Public de l'Albigeois, dont les statuts sont joints à cette délibération.

Le seul fait d'être actionnaire de la SPL l'autorisera à intervenir sur le territoire de notre commune dans le cadre des missions relevant du service extérieur des pompes funèbres, à l'instar de ce que font aujourd'hui les Pompes Funèbres de l'Albigeois à travers la convention que nous avons passé avec elles.

DISPOSITIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 à L.1525-3, et L.2225-19 à L.2223-46 relatifs aux opérations funéraires,

Vu le code du commerce,

Vu le projet de statuts joint en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 19



voix pour et 2 abstentions ;

APPROUVE les statuts de la SPL "Pompes Funéraires Public de l'Albigeois",

DECIDE de souscrire à UNE action de la SPL,

NOMME Madame Dominique FERRIERE afin de représenter la commune au sein de cette SPL,

DIT que les crédits seront prélevés au chapitre 26, article 261 de l'exercice en cours.

9 - BUDGET 2011 COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE Adjointe en charge des finances et des entreprises

Madame le Maire indique que la décision modificative proposée est liée à deux faits 1 -Il avait été prévu, lors du vote du budget, d'attribuer une subvention annuelle de 6000 euros à l'école, pour les sorties scolaires, sur présentation de justificatifs.

L'article comptable utilisé alors était le compte 657361. Or, cet article comptable est prévu pour les subventions versées aux caisses des écoles et non pour les subventions aux coopératives scolaires. Il est donc nécessaire de procéder à un changement d'article.

2 - La souscription d'une action à la S.P.L. est une dépense d'investissement, à inscrire au chapitre 26, et non prévue au budget

Délibération :

Madame le Maire propose de modifier les ouvertures de crédits au Budget 2011 comme suit :

Section de Fonctionnement

Article 657361 : Caisse des écoles : - 6 000 euros

Article 6574 : Coopérative scolaire : + 6 000 euros

Section d'investissement

Article 020 : Dépenses imprévues : - 100 euros

Article 261 : Titre de participation : + 100 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la modification des ouvertures de crédits au Budget Communal 2011.

10 - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION D'AIDE A L'ARCHIVAGE

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que la municipalité fait appel tous les ans au service d'archivage du Centre de Gestion pour classer les documents de la commune.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE indique par ailleurs qu'il serait nécessaire de prévoir une intervention supplémentaire pour assurer l'archivage des documents stockés dans le bureau des adjoints.

Délibération :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que cette dernière a mandaté le Centre de Gestion du Tarn, par délibérations du 28/08/2002 et du 29/11/2007, afin, dans un premier temps, d'évaluer par un diagnostic détaillé l'état des archives de la collectivité, et, dans un 2^{ème} temps, de procéder au traitement de ces archives.

Elle explique que cette mission se poursuit par une mission de maintenance réservée aux collectivités dans lesquelles l'Archiviste du Centre de Gestion a accompli une mission de traitement. Dans ce cadre, ces collectivités peuvent bénéficier d'un suivi régulier, par une intervention de 7 à 15 heures sur place, chaque année, consistant en une mise à jour annuelle des archives. Cette mission inclut également une "assistance" (renseignements sur des questions ponctuelles ayant trait aux problèmes d'archivage) pour toutes les collectivités concernées. Elle rappelle que par délibération du 09 mars 2010, le Conseil Municipal a approuvé une mission de maintenance de 14 heures.

Compte tenu de la nécessité de poursuivre les missions réalisées précédemment, Madame le Maire propose de conclure avec le CDG du Tarn une nouvelle mission de maintenance.

Elle rappelle les tarifs d'intervention du CDG 81 :

- Maintenance : de 7 à 21 heures - Tarif par heure : 40 euros

- Seules les heures effectuées seront facturées à la collectivité.

- Les taux ci-dessus sont valables pour les missions réalisées à compter du 1er janvier 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VU l'article 25 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT,
VU la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives,
VU le diagnostic et la mission de traitement réalisés par



le Centre de Gestion du Tarn précédemment,

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition proposée par le Centre de Gestion, ci-annexée, et après en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la bonne conservation et tenue des archives de la collectivité de conclure une nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour la maintenance des fonds d'archives,

AUTORISE la signature de la dite convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn pour la réalisation d'une mission de maintenance annuelle.

PREND acte que le montant de la prestation s'élèvera à 840 euros au maximum (21H x 40 euros),

MANDATE Madame le Maire pour signer cette convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2011, article 6218.

11 - POSTE DE TECHNICIEN

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE

Délibération :

Le poste de technicien a été pourvu par un agent contractuel, en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

L'agent n'a pas réussi le concours. En conséquence, la commission du personnel a relancé la procédure de recrutement le mois dernier, par publicité auprès du centre de gestion.

Après étude et sélection des curriculum vitae et lettres de motivation, il apparaît qu'aucun agent de la fonction publique ne correspond aux profil et conditions du poste. La commission a décidé, en réunion du 1er juin dernier, de recruter un agent contractuel, pour une période d'un an, conformément à la loi ci-dessus.

Il est précisé que l'agent devra passer le concours de technicien supérieur territorial pour intégrer définitivement la fonction publique.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,
- Considérant que l'emploi ne peut être immédiatement pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions prévues par la loi,
- Considérant la décision de la commission du personnel, et le choix de recruter un agent contractuel,

- DECIDE l'attribution du poste de technicien supérieur territorial à un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3 - alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

- DECIDE que ce technicien sera positionné sur le 8ème échelon du grade

- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

12 - QUESTIONS DIVERSES

Ligne AlbiBus - Atribus

La ligne retrouvera son circuit d'origine en Septembre. Une opération de remplacement des abris bus et poteaux a été programmée par la Communauté d'Agglomération sur la commune

Monsieur Jammes présente les modèles d'abribus ainsi que leur emplacement et celui des poteaux tout le long du circuit. Les côtés "montée" seront équipés d'abribus, et les côtés "descente", de poteaux.

Il précise que l'abribus rue Jean Jaurès sera enlevé et remplacé par un poteau.

Monsieur Bruno DORÉ indique que certains des abribus enlevés pourront être réutilisés par la commune (abris pour vélos, abri d'attente en proximité d'équipements sportifs...).

Madame Christelle SUAU propose qu'un plan des circuits et les horaires soient affichés.

Monsieur Philippe NEUVILLE estime que les horaires affichés ne sont pas lisibles, et que la population hésite à prendre le bus.

Madame le Maire rappelle que la ligne AlbiBus fonctionnera en ligne T.A.D. (transport à la demande) pendant l'été. Elle indique qu'il ressort des réunions de la commission transport de la C2A que le service de transport à la demande est généralement bien apprécié par les usagers. Elle précise cependant que des administrés de Marssac lui ont fait connaître leurs réserves sur ce service dont le fonctionnement leur paraît trop contraignant. Ces observations ont été remontées à la commission Transports.

Bureau de Poste

Monsieur Bruno DORÉ indique que La Poste doit remettre les locaux du bureau de Marssac aux normes d'accessibilité. Un permis de construire est en cours d'instruction à la direction départementale des territoires. Les



travaux (accessibilité + travaux sur fenêtres) doivent démarrer en septembre.

ZAC de Rieumas

Le dossier de réalisation de la ZAC de Rieumas est en cours d'achèvement. Cinq enquêtes publiques sont prévues à l'automne 2011. Elles porteront sur l'enquête parcellaire, la déclaration d'utilité publique, la loi sur l'eau, la mise en compatibilité du P.L.U. et la modification du schéma d'assainissement.

Arrosage terrain de sport

Monsieur Philippe NEUVILLE s'étonne avoir vu le terrain de football arrosé à midi, alors que le Tarn est en restriction d'eau.

Madame SALA précise que très peu de commune sont à ce jour concernées par la restriction d'eau et que la commune de Marssac ne l'est pas.

Monsieur JAMMES explique que l'arrosage à midi est une situation exceptionnelle liée au fait que ce jour là les écoles étaient venues sur ce terrain, obligeant le report d'arrosage.

Il précise que les agents sont très vigilants sur l'arrosage des terrains et des plantes.

L'ordre du jour étant achevé,
la séance est levée à 22 H 10

[du côté des entreprises]



Un nouveau service "appareillage auditif" chez Mill Optic

Afin d'améliorer sa gamme de services et pour vous éviter de vous déplacer, Mill Optic accueille dans ses locaux une permanence du laboratoire Acoustique Albigeoise "ENTENDRE" tous les mardis matin de 9 h00 à 12h00 à partir du 4 octobre.

MILL OPTIC
1 avenue de TOULOUSE
81150 MARSSAC
05 63 53 37 27

Les Coteaux de Carlus

(plan au dos)

Longueur : 9,5 km

Accès

Depuis la rocade d'Albi, prenez la sortie le Séquestre.

- au 1er rond point, prenez la 2ème sortie vers le Séquestre

- au 2ème rond point prenez la 2ème sortie

- au 3ème rond point prenez la 2ème sortie vers la D84. Continuez tout droit jusqu'à Carlus. Au rond point de Carlus, prenez la première sortie puis la première route à gauche.

Point de départ

Parking du stade.

1 - Depuis le parking du stade, dirigez-vous sur la droite. Aux deux premières pattes d'oie, restez sur la droite. Continuez tout droit jusqu'au chemin de terre puis traversez le lieu-dit La Malayé.

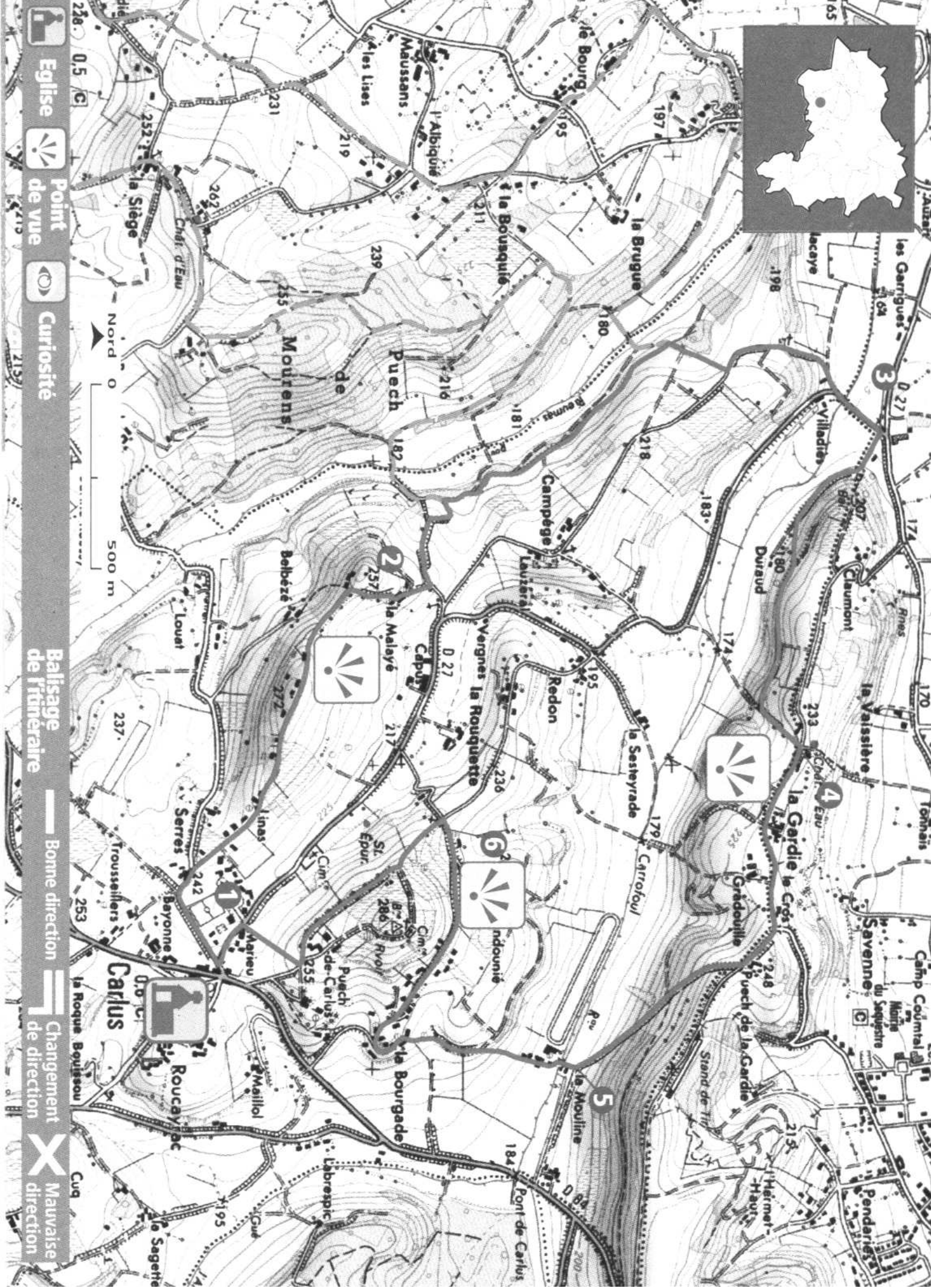
2 - Sur la route, prenez à gauche. Au premier croisement prenez à droite puis dirigez-vous sur le large chemin à votre droite. Aux deux premières pattes d'oie, prenez à droite. A la troisième patte d'oie, continuez tout droit. Au croisement suivant, continuez tout droit. Au croisement avec la petite route, prenez à gauche. Continuez tout droit, au lieu-dit la Villadiès prenez à gauche.

3 - Au croisement avec la D27, prenez le chemin de droite. A la patte d'oie, prenez à gauche puis continuez tout droit sur ce chemin pendant 1 km.

4 - Au croisement avec la route du château d'eau, prenez à droite. Traversez le lieu-dit La Gardié puis laissez la voie qui descend vers la gauche. Face à la ferme, empruntez le chemin qui descend à flanc de coteaux sur 700 m.

5 - Au lieu-dit La Mouline, tournez à droite sur la route. A la patte d'oie dans un virage en épingle, prenez à gauche. Au lieu-dit la Bourgade, allez à gauche sur le route puis 30 m plus loin à droite. A la patte d'oie du lieu-dit la Brandounié, prenez tout droit.

6 - Au croisement en haut de la côte, prenez le chemin sur la gauche. A la patte d'oie, prenez à droite (à gauche vous montez au Puech de Carlus à 286 m d'altitude). Vous pourrez observer un beau panorama sur toute la région. Empruntez le même chemin en sens inverse pour reprendre l'itinéraire. Devant la petite route, engagez-vous sur le chemin herbeux à droite. Au croisement avec la départementale, prenez à gauche sur la route de Rouffiac, puis à droite vers le parking du stade.



Eglise

Point de vue

Curiosité

Balisateur de l'itinéraire

Bonne direction

Changement de direction

Mauvaise direction

250 0,5

Nord 0 500 m

165

231

252

262

235

237

237

242

253

257

255

219

239

216

182

257

217

236

284

255

255

195

211

181

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

174

174

174

174

174

174

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184

195

180

218

183

195

179

179

184

184

184

197

180

218

183

195

179

179

184

184

184



La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture

le mardi de	16h30 à 18h00
le mercredi de	15h00 à 17h00
le vendredi de	16h30 à 18h00
le 1 ^{er} samedi du mois de	9h00 à 12h00

**+ de 12 000
ouvrages dont 400
bandes dessinées**

Portage de livres a domicile (06 63 67 58 18)
Cotisation : 5 euros/an



Les infos du mois... Les infos du mois... Les infos du mois... Les infos du mo

La rentrée est là et nous aussi, fidèles au poste. Les bénévoles de la bibliothèque "la vieille cantine" vous attendent pour partager leur passion des livres. Plus de 10 000 romans, biographies, policiers etc. Des centaines de livres pour enfants, adolescents...

Merci à tous ceux qui nous aident à augmenter notre stock par leurs dons. Cela nous permet d'acheter des nouveautés à la demande éventuelle des lectrices et lecteurs.

Nouveautés du mois : **Romans**

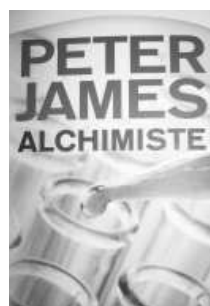
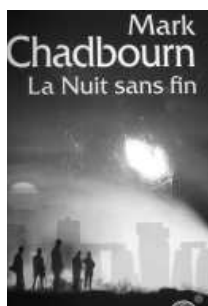
LES MYSTERES DU CARLA Claude Rey
LES BUCHERS DE LA FOI Claude Mossé

Policiers

VENT MORTEL	Clive Cussler
LA NUIT SANS FIN	Mark chadborn
ALCHIMISTE	Peter James

N'oublions pas notre prochaine rencontre ARTISTIC-NOEL le dimanche 27 novembre 2011 à la salle des fêtes. Si vous souhaitez vous joindre à nous, contactez-nous au 06 63 67 58 18 ou par mail : marssacbiblio@laposte.net

Bonne lecture à bientôt



Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47
Gendarmerie	17
Samu	15
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17
Alzheimer Info	0811 112 112
Cancer Info Service	0810 810 821
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24

Drogues info Service	0800 23 13 13
Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Enfance et Partage	0800 05 12 34
Protection et Assistance aux Personnes Agées	0800 020 528
Sida Info Service	0800 840 800
SOS Amitié	05 63 54 20 20
SOS Enfants disparus	0810 012 014
Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Tabac Info Service	0825 309 310
Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Allo Enfance Maltraînée	0800 559 557



Remise des prix du concours des maisons et balcons fleuris 2011

Après 3 passages de la commission "fleurissement et cadre de vie" dans les rues de Marssac (en avril, juin et septembre), une quarantaine de candidats a été retenue pour le concours 2011 des maisons et balcons fleuris, la remise des prix aura lieu le vendredi 21 octobre à 19 h 30 en mairie.

Trois catégories primées
Maisons, balcons, jardins

Une catégorie surprise sera primée.
Venez nombreux !